Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 51

Rubrik: Chez nous et à l'étranger

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

«Un homme qui appartenait à l'humanité»

Peter Howard vient de mourir d'une maladie qui l'emporta subitement, à Lima, au Pérou. Depuis la mort de Frank Buchman, il dirigeait le Réarmement moral. C'était un homme qui, depuis vingt-cinq ans, consacrait tout son temps, dépensait toutes ses énergies et mettait ses talents exceptionnels au service d'un seul but : créer une société plus juste que celle dont le monde donne l'image.

Peter Howard est né à Maidenhead, en Angleterre, le 20 décembre 1908 ; il a fait ses études à Oxford. Malgré une jambe atrophiée, il s'était mis, contre l'avis des médecins, à jouer au football et devint capitaine de l'équipe anglaise de rugby. Il devint le journaliste le mieux payé de toute l'Angleterre. En 1940, il commença une enquête sur le Réarmement moral en vue de l'attaquer dans ses articles : il allait bientôt en devenir le plus brillant des animateurs.

Peter Howard a eu souvent l'occasion de s'adresser aux femmes dans de nombreux pays. « Nous n'attendons pas assez des femmes », disait-il lors d'un de ses récents discours en Amérique. « Les femmes n'ont pas seulement l'intelligence nécessaire, mais avant tout les ressources du cœur, capables de guérir les haines du monde moderne. Il faut que quelqu'un entreprenne cette tâche, sinon l'homme se détruit par les problèmes qu'il a créés ».

Sa femme, Mme Doë Howard, qui l'accompagnait dans son voyage en Amérique du Sud, envoya le message suivant lors de la mort de son mari : « Il appartient à l'humanité. Il lui a appartenu depuis vingt-cinq ans. Il fait partie de la longue lignée de ceux qui ont lutté pour le bien contre le mal, et il s'est donné corps et âme en le faisant. Il a passé de la mort à la vie. Dieu lui avait demandé d'aimer chaque enfant qu'il rencontrait comme si c'était le sien. Sa révolution continue, et c'est à nous femmes de la poursuivre si nous voulons que nos enfants et leurs enfants vivent libres. »

CORSE

Treize femmes maires

La Corse compte maintenant treize maires féminins, détenant ainsi le record des femmes mairesses de France.

La grande île compte la doyenne et la benjamine des femmes maires. Mme Piétri a plus de 70 ans et Mlle Maymard moins de 23 ans. Cette dernière, bien que n'ayant pas atteint l'âge légal, a été élue maire de Ghisoni. Son élection a été cassée, comme elle s'y attendait. Mais elle sera réélue. Ainsi, d'élection en annulation, elle finira bien par atteindre les 23 ans réglementaires !

FRANCE

Une correspondante à l'Académie des sciences

Pour la première fois, une Française a été reçue à l'Académie des sciences à titre de membre correspondant.

Il s'agit de Mlle Marguerite Perey, professeur titulaire de chimie à la Faculté des sciences de Strasbourg. Elève de Mme Curie, elle a passé sa thèse de doctorat en 1946, à l'Institut du radium. Elle a découvert un nouveau corps simple auquel elle a donné le nom de « francium » et qui est radio-actif. Victime de la science, Mlle Perey est atteinte d'une radiodermite qui la contraint actuellement au repos.

Nouvelle forme d'esclavage

Nous lisons dans le « Semeur vaudois » cette intéressante anecdote :

« La Radio-Télévision française inscrit régulièrement à son programme une émission intitulée : « Les cinq dernières minutes ». Il y a quelques mois, rapport la revue « Les Ecrans de France », l'inspecteur Bourrel, un des principaux personnages de l'émission (rôle interprété par l'acteur Raymond Souplex) était « blessé » par « l'assassin » à la fin de l'enquête. Blessure fictive donc, simulée pour les besoins de ce passage de l'émission.

» Dans les jours suivants, vous lisez bien : dans les jours suivants, des lettres, des paquets, des **caisses de champagne** ont afflué à l'ORTF pour remonter ce pauvre inspecteur Bourrel, victime de son devoir... dans l'accomplissement de ses fonctions.

» Il ne s'agit donc pas ici d'une influence pernicieuse exercée sur les téléspectateurs, mais d'une influence tout court. C'est-à-dire que quelques images sur un petit écran ont tout d'abord anesthésié la réflexion d'un nombre X de spectateurs, et dans le même temps, suscité violemment leurs réflexes jusqu'à les contraindre à acheter une bouteille, par exemple, à faire un paquet, à le porter à la poste après avoir écrit un mot de sympathie.

» Il existe donc des gens, incapables dès qu'ils sont devant un écran, de tracer une frontière précise entre la fiction et la réalité. »

Nouvelles du Centre féminin italien

L'Italie à l'avant-garde pour l'égalité des salaires

Le nombre toujours croissant des femmes qui accomplissent un travail salarié met en relief le rôle de la femme dans la vie économique et pose, en Italie comme partout, le problème d'une juste rétribution du travail, c'est-à-dire d'un salaire égal pour un travail équivalent et un rendement égal. Considérons, si vous le voulez bien, les différentes étapes franchies dans le but d'appliquer ce principe.

Une juste et nécessaire réalisation sociale

La première étape est la signature du Traité de Rome du 25 mars 1957. L'article 119 du Traité affirme « l'égalité de salaire sans discrimination pour ce qui concerne le sexe » ; il implique : a) que la rétribution accordée pour un même salaire payé à la pièce soit établie sur la base d'une unité de mesure ; b) que la rétribution pour un travail payé à temps doit être la même pour un même travail.

La Commission de la CEE adressait, le 20 juillet 1960, une recommandation aux Etats membres, dans laquelle sont indiqués les moyens d'application de l'article 119 et précisées ses interprétations. En outre, on y affirme que, du point de vue de l'établissement des salaires, les catégories doivent être communes aux travailleurs et aux travailleuses et qu'on doit donner les mêmes classifications aux hommes et aux femmes.

La Commission a procédé avec les Etats membres à de nombreuses études pour établir en commun les normes d'application du principe d'égalité de salaire.

Sur la base de ces études, les représentants des gouvernements des Etats membres décidèrent, à la soixantième session du Conseil (30 décembre 1961), d'établir trois échéances, respectivement les années 1962, 1963, 1964, pour l'application de ce principe.

Avec l'échéance du 31 décembre 1964, l'article 119 devrait être intégralement appliqué dans les pays de la CEE. « Devrait », car en fait, on enregistre aujourd'hui de grandes différences dans les structures économiques et sociales de chaque pays et dans les différentes législations nationales qui règlent la matière.

C'est ainsi que quelques pays de la Communauté n'ont pas encore introduit, dans leur législation intérieure, le principe d'un salaire égal pour un travail égal entre l'homme et la femme.

L'Italie en avance

En Italie, ce principe a été ratifié dans l'article 37 de la Constitution : la travailleuse a droit, pour un même travail, aux mêmes avantages et mêmes rémunérations que le travailleur.

En pratique, le gros problème de l'égalité du salaire a été résolu en Italie par les accords interconfédéraux, dès le 16 juillet 1960 pour ce qui concerne les travailleurs de l'industrie, dès 1961 pour les travailleurs de la métallurgie et du commerce.

Du principe nouveau renfermé dans les accords mentionnés ci-dessus, découle l'obligation d'établir une classification professionnelle unique, pour les hommes et pour les femmes qui travaillent.

Cette nouvelle classification permet aux femmes de s'insérer dans toutes les catégories de travail avec la même rétribution accordée aux hommes. Cela également dans le secteur agricole, où l'égalité de salaire a été établie dès le 1er juillet 1963, dans le secteur de l'artisanat où le principe a été ratifié dès le 22 février 1964. Nous pouvons donc affirmer qu'en Italie, l'article 119 du Traité de Rome a été partout accepté et que de solides bases ont été établies pour son application.

Le Traité prévoit en cas de violation des devoirs qui incombent à chaque Etat, le recours à la Cour de justice, soit de la part de la Commission européenne, soit de la part de chaque Etat membre.

La possibilité de recourir constitue, pour la femme qui travaille, une garantie précieuse. On peut donc espérer une réelle amélioration des conditions du travail féminin dans le cercle du Marché commun européen, où, conformément à la Recommandation du 20 juillet 1960, toutes les discriminations devraient être éliminées à partir du 31 décembre 1964.

La réalisation du principe de l'égalité de salaire n'est pas seulement un problème à caractère économique ; il représente aussi une valeur à caractère moral, à tel point que nous pouvons affirmer que, si l'aspect moral de ce principe n'est pas reconnu par tout le monde, l'application de ce principe ne pourra jamais être pleinement réalisé.

A. M.

Brillante évolution de la situation politique des Africaines

Au cours d'une récente conférence, lit-on dans le « Droit des femmes », sous la plume d'Andrée Loreau, M. le professeur Quennum, de Paris, fit tout d'abord observer qu'en Afrique, la femme n'est généralement pas considérée. Sans doute, quelques tribus leur permettaient-elles d'être juge ou témoin, et d'autres s'honorent-elles d'avoir eu des reines à leur tête. Il n'en reste pas moins que la femme n'est jamais considérée comme l'égale de l'homme. Il y a à cela beaucoup de motifs traditionnels, et les femmes elles-mêmes n'en ont généralement pas conscience et acceptent leur situation.

Heureusement, on peut constater, depuis quelques années, un véritable éveil. Les filles vont à l'école, instrument d'émancipation de premier choix. Elles y acquièrent de nouveaux concepts, et apprennent bien des choses sur lesquelles leur conscience n'était pas encore éveillée. On trouve maintenant des femmes dans presque toutes les professions et ces carrières sont un témoignage de leur émancipation, et les aiguillent directement vers la vie politique. Elles leur ont permis de prendre conscience de leur valeur, ce qui était la première étape à franchir.

Les femmes savent maintenant que c'est par le nombre que l'on peut agir, et ont constitué toute une série de groupements et fondé des partis politiques. Certaines tribus ont des femmes à leur tête. Elles rentrent dans la composition de presque tous les conseils municipaux. Dans toute l'Afrique, une cinquantaine sont parlementaires, plusieurs sont ministres. A la tête de la délégation libérienne à l'ONU se trouve une femme.

Le conférencier conclut en soulignant le mérite tout particulier des femmes africaines qui avaient beaucoup d'obstacles à surmonter, et qui ont réalisé de brillantes conquêtes en très peu d'années. Sans doute est-ce l'exemple des femmes françaises qui leur a donné le goût de s'éveiller à la vie politique, mais il faut bien reconnaître que les Africaines, compte tenu de leur point de départ, et du peu de temps écoulé depuis le début de leur évolution, ont remporté des succès qui peuvent faire l'envie des Françaises.

* * *

Conférence panafricaine des femmes

C'est à Monrovia (Libéria) que s'est tenue la Deuxième conférence panafricaine des femmes. Vingt-cinq pays (dont la Chine populaire et l'URSS), représentés par septante déléguées, ont participé à ce congrès.

Le thème en était : « Le rôle de la femme dans le développement de l'Afrique».

Si la plupart des sujets traités sont loin d'être nouveaux, ils restent cependant primordiaux et les congressistes n'ont pas craint, une fois encore, d'insister sur les revendications essentielles des femmes africaines.

La motion adoptée à la séance de clôture proposait les résolutions suivantes :

1. Lutte contre l'analphabétisme de la femme, promotion de l'éducation des femmes et de l'enseignement du français dans les pays anglophones ainsi que de l'anglais dans les pays francophones, afin d'assurer une meilleure compréhension entre les pays africains.
2. Protection de l'enfance, création de crèches, aide à l'enfance délinquante, instauration de la Sécurité sociale dans les pays qui en sont encore dépourvus, d'aide gouvernementale.
3. Participation plus large des femmes dans l'économie de leurs pays, recommandation en faveur de « séminaires techniques ».
4. Participation de la femme aux réunions politiques nationales et internationales.

Pour toutes ces recommandations, la conférence se propose d'attirer l'attention des organismes internationaux pour aider à leur réalisation.

La mère et l'enfant avant trois ans

Faudrait-il aider les mères de jeunes enfants à mieux comprendre le développement de ceux-ci ? Telle est, en somme, la question à laquelle Mlle A.-W. Lauterburg a cherché à répondre dans le travail de diplôme qu'elle a présenté le 10 février à l'Ecole d'études sociales. Le Dr François Jaeggi, médecin-adjoint du Centre psycho-social universitaire, qui l'avait dirigé, a indiqué combien on reste perplexe devant le problème de déceler d'une façon précoce les troubles éventuels du développement lorsque l'enfant n'est pratiquement pas suivi, à Genève, du point de vue médico-social entre l'âge de 1 an environ et son entrée à l'école. L'étude délicate et difficile faite par Mlle Lauterburg avait pour but de se rendre compte comment les mères voyaient en général le développement de leur enfant sous ses multiples aspects : alimentation, sommeil, apprentissage de la propreté, jeu, langage.

INFORMER LES MÈRES

Mlle Lauterburg s'est entretenue avec cinquante mères appartenant à des milieux modestes, ayant eu leur premier bébé à la Maternité en 1961, de sorte que l'enfant avait entre 2 ans et demi et 3 ans au moment où elle les a vues. Elle a été frappée du fait que ces femmes attachaient beaucoup plus d'importance au bon développement physique de leur bébé au cours de ses premiers mois d'existence qu'à son développement global ultérieur. C'est ainsi que la plupart d'entre elles ne semblaient pas se rendre compte de l'importance du langage, ni du rôle qu'elles avaient elles-mêmes à jouer dans son acquisition. Beaucoup s'en rapportaient à la maîtresse qui saurait bien découvrir un trouble éventuel au moment de l'entrée de l'enfant à l'école. Il serait donc nécessaire que les mères soient mieux informées à cet égard, mais d'une manière qui ne risque pas de les angoisser. C'est une action éducative qu'il faudrait commencer déjà à la Maternité, pense Mlle Lauterburg, et qui pourrait se poursuivre par la distribution d'un matériel amélioré de l'Ecole des Parents, ainsi que par une meilleure information sur ce point de la part des infirmières d'hygiène sociale dont les utiles conseils portent surtout sur des questions de santé physique.

Quelques questions provenant de l'auditoire ont porté entre autres sur les différences que Mlle Lauterburg aurait pu remarquer entre les mères suisses et étrangères. Il semble que les Italiennes nourrissent beaucoup plus longtemps leur enfant au sein parce qu'elles trouvent que c'est plus simple, mais qu'elles se posent peut-être encore moins de questions au sujet du développement mental de leur enfant. D'autre part, peu de mères avaient placé leur enfant à la crèche ou envisageaient de le faire ; il est vrai que plusieurs en avaient eu un deuxième dans l'intervalle et avaient renoncé à un emploi hors du foyer.

Le Dr Jaeggi a considéré que ce travail est une utile contribution à l'examen critique de l'équipement médico-social du canton et il en a félicité Mlle Lauterburg qui, ayant réussi tous ses examens et fait ses stages à la satisfaction de l'Ecole, put recevoir son diplôme d'assistante sociale en fin de séance.

Activité de l'Alliance

Lors de sa dernière séance, le Comité de l'ASFS a été renseigné par la présidente sur l'état des préparatifs pour l'assemblée des déléguées qui aura lieu à Saint-Gall, les 14 et 15 mai prochains. Les comptes 1964 et le budget 1965 ont été présentés par la trésorière et admis par le comité.

L'assemblée culturelle du 14 mai aura pour sujet « la vie professionnelle de la mère de famille ». Le sujet sera introduit au cours d'une « table ronde » et discuté ensuite dans trois groupes (dans deux groupes, on parlera en allemand, dans le troisième en français).

Le Comité a ensuite examiné la position de l'Alliance au sujet de la révision du contrat de travail et a constaté que le nouveau règlement marquait un net progrès en politique sociale.

Un projet de pétition adressée au Conseil fédéral au sujet de la pollution de l'air a été étudié et admis.

Les 25 et 26 septembre prochains se tiendront à Macolin deux journées consacrées au sport féminin. Ces deux journées, organisées par le Comité ont pour but d'éveiller une compréhension active pour le sport. Les participantes tiendront deux conférences et seront appelées à prendre part à des exercices de gymnastique et de jeux. On souhaite que chacune fasse partager à son association le bénéfice qu'elle aura retiré de ces deux journées.

Une séance d'information sur le Conseil de l'Europe et le travail de nos délégués à ce Conseil est prévue pour le mois d'octobre.

R. L.